
Contrat cadre pour l'évaluation de
6 ONGD luxembourgeoises actives
en Inde et au Bangladesh
RAPPORT D'ÉVALUATION : CARITAS



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire



TRANSTEC

Research Park
Avenue de Tyras 75
11 20 Bruxelles, Belgique
Tel. : +32 2 266 49 10
Fax : +32 2 266 49 65
mlorrenzoni@transtec.be
www.transtec.be

Remerciements

L'équipe responsable de la mission remercie tous les membres de la Fondation Caritas Luxembourg, Caritas Bangladesh et Caritas Inde qui ont contribué avec dévouement et disponibilité au bon déroulement de l'organisation de cette mission d'évaluation en Inde et au Bangladesh.

Les évaluateurs souhaitent également remercier tous les acteurs, intervenants et bénéficiaires qui ont participé à ce processus d'évaluation, qui ont accepté d'être disponibles et de partager leurs expériences et réflexions.

Décharge

Le contenu de la présente évaluation relève de la seule responsabilité des évaluateurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis du Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) du Luxembourg, Transtec ou d'autres institutions et/ou personnes mentionnées dans ce rapport.

Auteurs

Ce rapport est rédigé par Dieter Wagner avec les contributions de Ayub Ali et Mohan Lal Panda (rapports de mission en annexe). M. Marco Lorenzoni, Directeur de l'unité évaluation à Transtec a assuré le contrôle qualité de l'ensemble du contrat d'évaluation pour la revue des six ONGD actives en Inde et au Bangladesh.

Résumé exécutif

I. Introduction

La présente évaluation porte sur l'accord cadre signé entre le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) luxembourgeois et la Fondation Caritas Luxembourg, pour la période de 2012 à 2015. Caritas Luxembourg est reconnue comme une organisation qui remplit les critères déterminant l'attribution de l'agrément en tant qu'organisation non gouvernementale de développement (ONGD) par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) luxembourgeois depuis 1989. L'attribution et mise en œuvre des cinq accords-cadres se sont faites d'une façon consécutive et remontent à la fin des années 90.

Caritas Luxembourg (CAR) a été fondée en 1932. La dimension internationale de l'organisation a ses origines en 1949, lorsque Caritas était un membre fondateur de la Caritas Internationalis. La vision stratégique de l'ONGD est précisée dans le statut qui clarifie que la fondation s'engagera « [...] pour la lutte contre toutes les formes de pauvreté, les fléaux sociaux, les maladies et les misères humaines dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ». Le statut souligne également que la fondation envisage de soutenir « [...] des établissements, associations [...] poursuivant un objet similaire au sien » et qu'elle « [...] dispense son aide aux hommes et aux femmes indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux ».¹

Selon les termes de référence émis par le MAEE l'objectif général de la présente évaluation est de vérifier la capacité de l'ONGD d'assurer la mise en œuvre efficace et efficiente de projets de développement ainsi que l'impact durable des projets en termes de lutte contre la pauvreté. Plus précisément, cette exercice a été divisé en trois volets :

- ☐ Un audit de type structurel pour permettre d'apprécier de quelle façon CAR s'est organisé pour gérer l'accord cadre ;
- ☐ Une révision d'un échantillon de trois projets représentatifs des activités de l'ONGD ;
- ☐ Une évaluation de l'approche stratégique et opérationnelle de CAR.

Un comité de pilotage (COPIL) a été formé pour la coordination des différentes phases de l'évaluation. Elle a réuni les représentants de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire du MAEE, les représentants de la coopération internationale de CAR et les évaluateurs :

- ☐ L'objectif premier du COPIL était d'accorder un échantillon de projets à réviser par les évaluateurs ainsi que des dates précises pour les visiter ;
- ☐ Le deuxième COPIL a été organisé comme réunion de partage, après les visites de terrain. A cette occasion, les évaluateurs ont fourni leurs principales constatations de l'audit structurel et organisationnel (volet 1) et une présentation plus profonde des résultats de leurs visites sur le terrain (volet 2) ;
- ☐ Au cours du troisième COPIL les évaluateurs ont présenté leurs conclusions, suivi par une discussion et finalisation conjointe des recommandations.

II. Conclusions

1. En ce qui concerne la capacité organisationnelle de l'ONG

¹ Art. 2 du statut légal de l'association Fondation Caritas Luxembourg (CAR), publiée au Mémorial C (Recueil des sociétés et des associations), en mars 1992. Des modifications ont été faites en 1996 et 2000.

FO
61 Le personnel salarié de CAR connaît le contexte local en profondeur et fait en sorte que les informations relatives à points forts et faiblesses sur le terrain soient transmises aux collaborateurs du département de coopération internationale et bien assimilées par ces derniers.

FO
61 Le budget de coopération internationale de CAR démontre une dépendance excessive vis-à-vis des financements publics et plus particulièrement l'accord-cadre et son mécanisme de co-financement.

2. Pour ce qui est du niveau de technicité sectorielle et des modalités de partenariats au Sud

FO
61 D'après ses partenaires du Sud, CAR écoute attentivement et accepte tout argument valable, ce qui est bien la preuve d'un vrai partenariat basé sur le respect et la compréhension mutuels.

FO
61 Sur le terrain, les interventions prennent en compte les dynamiques et pressions socio-économiques auxquelles les groupes cibles sont exposés. Cela permet aux projets de combler certaines lacunes mais aussi de résoudre des problèmes de fond.

3. La Valeur ajoutée pour la Coopération et la société civile luxembourgeoises

FO
61 Dans la limite des financements disponibles et de la couverture territoriale, CAR contribue activement à l'éradication de la pauvreté ainsi qu'à un plus grand accès aux services locaux de base.

FO
61 Les procédures d'assurance de la qualité dans la gestion de projets sont alignées avec certains aspects des principes d'Istanbul ainsi qu'avec les lignes directrices formulées par le Cercle des ONGD.

III. Recommandations

1. En ce qui concerne la capacité organisationnelle de l'ONGD

FO
61 Il est recommandé de tirer profit de l'expérience d'un personnel qualifié et de processus internes solides pour introduire d'avantage de personnel bénévole dans la gestion de projets de coopération au développement.

FO
61 Il est vivement conseillé d'élaborer une stratégie de collecte de fonds plus efficace. Il a également été constaté que cette question avait déjà été soulevée lors de précédentes évaluations, d'où l'importance d'y accorder une plus grande attention.

FO
61 La réorientation géographique va entraîner le retrait de nombreux pays. Pour que le retrait soit compréhensible et ordonné, il est nécessaire de se doter d'une stratégie de retrait progressif, avec des solutions pour garantir la pérennité de l'assistance (grâce aux ressources propres, à d'autres partenaires du réseau Caritas International, bailleurs / IFIs).

2. Pour ce qui est du niveau de technicité sectorielle et des modalités de partenariats au Sud

FO
61 CAR est prête à écouter et prendre part à un apprentissage mutuel, et est donc ouverte à l'apprentissage Sud-Sud et Sud-Nord. Un groupe de travail au sein du Cercle des ONGD pourrait œuvrer à diffuser et promouvoir cette approche en tant que bonne pratique.

FO
61 Comme l'égalité est un critère obligatoire figurant dans les statuts de CAR, il convient donc d'y apporter une plus grande attention chez ses partenaires du Sud.

3. La Valeur ajoutée pour la Coopération et la société civile luxembourgeoise

FO
61 Pour garantir la pérennité des projets, il convient de multiplier les tentatives d'impliquer le secteur privé dans la réalisation de projets. Il peut s'avérer utile d'expliquer clairement au secteur privé le retour sur investissement potentiel, comme une main d'œuvre

plus motivée ou la possibilité pour les acteurs économiques de participer à la formulation et au développement de futures politiques et stratégies.

 L'organisation est actuellement en pleine réorientation stratégique. Les évaluateurs encouragent donc CAR de poursuivre ce processus de façon indépendante, et d'élaborer d'une manière critique des critères, qui aideront à faire en sorte que ses domaines thématiques et pays cibles ne consolident pas la déjà forte dépendance du CAR auprès du MAEE en tant que son principal donateur.